

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
VENTURA Pascale	Adjoint d'Animation

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PINERA ORTIZ Magali	Adjoint Technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
REYNAUD Isabelle TSCHIEB Emmanuel USSEGLIO VERNA Sylvie	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

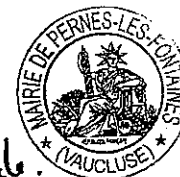
* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du Code Général la Fonction Publique.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à PERNES-LES-FONTAINES, le dix-huit février deux mille vingt-six.

Le Maire,
Didier CARLE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Publié le :
Notifié le :